

ABONNEMENT.

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Juin 1875.

Chronique générale.

La commission des Trente a adopté les articles 7 à 14 du projet de loi sur le Sénat. Une discussion très-intéressante s'est engagée sur l'article 10, qui attribue aux présidents des tribunaux la présidence des collèges électoraux ; cet article a été voté en dépit des justes observations présentées notamment par M. Jules Simon, qui a vivement insisté avec raison sur le danger de mêler la magistrature à la politique.

Un article du règlement de l'Assemblée dit que la moitié plus un des députés doivent être présents pour que les délibérations soient valables ; samedi, le procès-verbal est lu devant moins de cinquante députés.

A trois heures, c'est-à-dire après la séparation des bureaux et des commissions, le nombre total des députés n'atteint certainement pas cent cinquante.

M. Marfel, qui préside, n'en attaque pas moins courageusement l'ordre du jour. Deux crédits sont votés sans opposition, et la loi pénitentiaire est reprise.

M. Raudot combat l'article 3 qui prescrit aux détenus condamnés à plus d'une année de réclamer l'emprisonnement cellulaire. L'honorable orateur fait remarquer fort justement que cette catégorie de condamnés dépassant chaque année le chiffre de 44,000 individus, il faudrait un nombre de cellules par trop considérable.

Défendu par M. Bérenger, l'article, mis aux voix, est adopté.

Deux autres amendements présentés également par M. Raudot sur les articles 4 et 5, appelés par lui : « le renversement de la justice, » obtiennent le même sort.

Toutefois, avant le vote, M. Bouchet fait spécifier par le rapporteur que la loi n'aura pas d'effet rétroactif.

Les autres dispositions du projet sont adoptées sans grande opposition.

M. de Lesseps a été entendu par la commission dite des capitulations d'Egypte.

Il s'est prononcé en faveur de la convention passée entre le vice-roi d'Egypte et M. le ministre des affaires étrangères.

Un député appartenant à la droite légitimiste inviterait le ministre de la guerre à déclarer s'il est exact, comme la nouvelle en a été colportée, que le contingent de 90,000 hommes a été diminué sans que la Chambre en ait été avertie.

D'après un autre bruit, M. Hervé de Saisy songerait de nouveau à interpeller un des membres les plus sympathiques du cabinet sur les soi-disant fonctions administratives qu'il occupe dans une grande société financière de Paris.

Bien que ces bruits soient répandus par des députés généralement bien informés, nous doutons fort qu'ils soient sérieux ou du moins que des débats aussi inopportuns puissent se produire à la tribune.

Les journaux de la gauche, ceux de Paris et de la province, poursuivent leur campagne en faveur du scrutin d'arrondissement.

Le correspondant de la Gironde, qui s'inspire dans les groupes de gauche, exprime ainsi ses prévisions au sujet du scrutin de liste : « Le scrutin de liste a pour lui les trois gauches, une vingtaine de légitimistes de la droite modérée, presque toute l'extrême droite et la moitié du groupe bonapartiste. »

Nous croyons, dit le Français, à ce sujet, qu'il y a là beaucoup d'illusions, notamment en ce qui touche la droite modérée. Mais il n'est pas moins instructif de voir que les gauches comptent, pour faire triompher le scrutin de liste, sur l'appui des bonapartistes et de l'extrême droite. Elles n'en répètent pas moins qu'elles prétendent ainsi faire échec aux adversaires de la constitution du 25 février.

L'Ordre continue à garder la neutralité dans la question des deux scrutins. Mais la Liberté demande toujours, avec la même énergie, le maintien du scrutin de liste : Quant au groupe des députés bonapartistes, il est également divisé sur cette question ; puisque la réunion de l'Appel au peuple a décidé, dans sa dernière séance, qu'elle procéderait à une enquête relative aux élections prochaines. Une délégation à cet effet a été donnée à son bureau pour centraliser les renseignements.

Le Moniteur universel est persuadé que le gouvernement saura éviter la crise sur cette question.

Les conséquences d'une crise ministérielle en ce moment seraient telles, que nous ne serions nullement surpris de voir les idées de conciliation gagner chaque jour plus de terrain ; et c'est précisément ce qui nous fait espérer que le ministère évitera, autant que possible, de précipiter des complications qui seront d'autant moins à craindre que l'on aura plus reculé la discussion d'où elles sont appelées à sortir.

Le Pays nous fournit un curieux spécimen des dissidences qui se produisent, suivant les localités, au sujet des scrutins de liste et d'arrondissement.

Dans le Morbihan, les bonapartistes veulent le scrutin d'arrondissement parce que le scrutin de liste donnerait, par suite de l'influence du clergé, la majorité aux légitimistes. On comprend donc que, précisément pour les mêmes raisons, les légitimistes du Morbihan doivent se prononcer pour le scrutin de liste.

Dans le Var, les bonapartistes se prononcent aussi pour le scrutin d'arrondissement, mais pour un autre motif, parce que le scrutin de liste assure la majorité aux radicaux.

Ce qui se passe dans le Morbihan et le Var se passe dans beaucoup d'autres départements, ce qui explique pourquoi, en dehors de toute question de principe, les opinions varient, suivant les intérêts locaux, en ce qui concerne le choix de l'un ou l'autre scrutin.

Berlin a été ces jours-ci tout entier à la visite de ses augustes hôtes, le roi Oscar II de Suède et la princesse Sophie de Nassau, sa femme. Les journaux ont rempli leurs colonnes des détails des fêtes qui leur ont été données. La Gazette de l'Allemagne du Nord est en ce genre un modèle de platitude.

La parade militaire du 29, dit cette feuille, était favorisée du plus magnifique temps Hohenzollern. Le temps Hohenzollern ! dépasse certainement tout ce qu'on pourrait trouver de plus adulateur dans le journal de Dangeau. Cet échantillon suffit et vous me ferez grâce du reste.

On comprend à merveille en Allemagne la conspiration du silence. Ainsi, on chercherait vainement dans les grands journaux allemands qui sont à la dévotion du chancelier quelques articles qui rendent compte du congrès socialiste de Gotha. En revanche, il est des feuilles indépendantes qui sentent bien qu'il s'est passé là un événement important. Le Journal de Francfort, par exemple, lui consacre les cinq colonnes de la première page de son numéro du 30.

L'auteur de l'article fait avec habileté le procès au gouvernement impérial qui s'est endormi du sommeil des satisfaits sur le socialisme, croyant que les milliards lui avaient imprimé un mouvement de recul et qu'il finirait par disparaître. C'est tout le contraire qui est arrivé. Les années 1873 et 1874 furent calamiteuses pour l'industrie ; de là des mécontentements qui augmentèrent sensiblement les partisans du socialisme dans la classe si nombreuse des prolétaires. Lassalle avait déjà calculé qu'en aucun pays le nombre des prolétaires n'était aussi considérable qu'en Prusse : il le portait à 83 p. 0/0 du chiffre total de la population. On s'était beaucoup récrié contre ses calculs. Mais voici que le ministre des finances Camphausen est venu leur donner une sorte d'authenticité, en déclarant, dans son exposé financier, qu'il avait été obligé d'exonérer de l'impôt 6 millions 447,634 contribuables, parce qu'ils n'avaient pas un revenu de 140 thalers. Ce chiffre des exonérés dépassait bien au-delà certes la moitié du chiffre total des contribuables.

Cependant, qu'a conseillé ce ministre pour sortir de cette déplorable situation ? De diminuer les salaires et d'augmenter les heures de travail. Et vous savez que son collègue, le ministre du commerce, a dernièrement suivi ce conseil, en adressant aux directeurs des mines exploitées pour le compte du gouvernement une circulaire qui leur enjoignait d'abaisser le salaire des ouvriers mineurs et d'exiger plus d'heures de travail. En laissant de côté les lois d'humanité et de justice, qui sont comme non avenues pour les libéraux, l'auteur trouve que ces faits et bien d'autres dénotent une complète ignorance des changements profonds survenus dans la situation économique de notre temps et la méconnaissance absolue des nouvelles conditions que ces changements imposent, ignorance et méconnaissance qu'il attribue avec raison à l'égoïsme de la classe régnante. « Pour celle-ci, dit-il, les leçons de l'histoire sont là pour n'être point suivies, et, pour un gouvernement fort, les données de la science n'existent point. »

L'écrivain touche encore deux autres points. Le premier, c'est l'erreur capitale de la part des gouvernants de croire qu'on arrêterait ce grand mouvement social par des poursuites judiciaires : l'amende et l'emprisonnement. Les élections de 1873 ont donné un public démenti à ce système ; malgré les entraves multipliées de la police, le nombre des électeurs socialistes s'est élevé à près de 400,000, qui avaient derrière eux une population d'hommes indépendants de plus d'un million. Nonobstant cet échec, le fameux procureur Tessenlof engagea le préfet de police berlinois, Madai, de courir sus aux

socialistes, de les prendre corps à corps. I y eut donc des visites domiciliaires chez les chefs ; on ferma les lieux de réunion ; on intenta procès sur procès ; on abolit le siège de l'association générale des ouvriers allemands à Berlin. A Nuremberg et à Munich, la main de la police s'appesantit aussi lourdement sur les associations ouvrières.

Or, qu'en est-il résulté ? Que le nombre des adhérents aux doctrines socialistes s'est beaucoup accru sous l'action des poursuites. Dans l'hiver de 1873 à 1874, les abonnements au Neuer Social-Demokrat se sont élevés de 10,000 à 18,000 ; ceux du Volksstaat, de Leipzig, ont aussi bien augmenté ; et d'autres feuilles socialistes ont vu le jour. Le siège de l'association générale des ouvriers fut transféré sans dommage de Berlin à Lubeck.

Le second point, c'est l'ignorance et l'incapacité des libéraux lettrés, des Katheder-socialistes, socialistes de la chaire. M. de Treitschke, professeur d'histoire de Berlin, comme vous avez déjà pu en juger, en est un mémorable exemple. Sa dernière élucubration sur le socialisme, publiée dans le numéro d'avril des Annales prussiennes, est vide d'idées, mais pleine de suffisance et d'arrogance.

Bref, ce remarquable article nous montre le nouvel empire de Guillaume I<sup>er</sup> menacé de s'effondrer dans le socialisme, plus que ne le fut jamais l'empire de Napoléon III. Toutefois, Guillaume ou son premier ministre Bismark a moins conscience du danger que n'en avait Napoléon.

Mais j'ai hâte d'arriver au programme qui a été définitivement discuté, arrêté et voté en congrès, et qui a scellé l'union des deux grandes fractions des Lassalliens et des Eichenachers. Comme ce programme me paraît destiné à devenir la charte des socialistes de l'Allemagne, j'ai cru devoir le traduire in extenso dans ses trois parties.

PROGRAMME DU PARTI SOCIALISTE DES TRAVAILLEURS DE L'ALLEMAGNE.

I. — Le travail est la source de toute richesse et de toute culture ; et, comme le travail profitable n'est possible que par la société, il s'ensuit que le produit total appartient à la société, c'est-à-dire à tous les membres dans la proportion de ses besoins raisonnables, comme cela convient dans l'accomplissement d'un devoir général donnant un droit égal.

Dans la société actuelle, les moyens nécessaires au travail sont le monopole de la classe des capitalistes ; or, la dépendance de la classe ouvrière nécessitée par là est la cause de la misère et de la servitude sous toutes les formes.

L'affranchissement du travail exige qu'on convertisse les moyens nécessaires du travail en bien commun à la société, et qu'on règle suivant ce qui convient à une association le travail de tous, en en répartissant équitablement le produit.

L'affranchissement du travail doit être l'œuvre de la classe ouvrière, vis-à-vis de laquelle toutes les autres classes forment une masse réactionnaire.

II. — En prenant pour point de départ ces principes, le parti socialiste des ouvriers de l'Allemagne tâchera d'obtenir par tous les moyens légaux l'état libre et la société socialiste, l'abolition actuelle du salaire de la journée en argent et de l'exploitation sous toutes ses formes. Il écartera aussi ce qui fait obstacle à l'égalité politique et sociale.

Le parti socialiste des travailleurs de l'Allemagne, bien qu'agissant d'abord dans le cercle circonscrit de la nationalité, a conscience du caractère inter-

national du mouvement des classes ouvrières, et il est résolu à remplir tous les devoirs imposés aux travailleurs pour que la fraternité de tous les hommes devienne une vérité.

Le parti socialiste des travailleurs de l'Allemagne demande, pour frayer la voie à la solution de la question sociale, l'établissement de sociétés productrices avec le secours de l'Etat, sous le contrôle démocratique du peuple travailleur. Les sociétés productrices sont tellement appelées à vivifier l'industrie et la culture de la terre, qu'elles donneront naissance à l'organisation socialiste de tous les travaux.

Le parti socialiste des travailleurs de l'Allemagne demande comme fondements de l'Etat :

1. — Le suffrage universel, égal, direct, au scrutin secret, et obligatoire, de tous ceux qui appartiennent à l'Etat et sont âgés de 20 ans, pour toutes les élections et tous les votes dans l'Etat, et dans la commune. Le jour de l'élection ou du vote doit être un dimanche ou un jour de fête.

2. — Législation directe par le peuple. Décision touchant la guerre et la paix par le peuple.

3. — Défense du pays par tout homme valide. Milice citoyenne substituée aux armées permanentes.

4. — Abolition des lois d'exception, notamment de celles concernant la presse, les associations et les réunions, et en général de toutes lois restreignant la libre expression de l'opinion, la liberté de pensée, et de faire des recherches.

5. — Justice rendue par le peuple. Administration gratuite de la justice.

6. — Education générale et égale du peuple par l'Etat. L'école obligatoire pour tous. Enseignement gratuit dans tous les établissements d'instruction. La religion déclarée chose privée.

Le parti socialiste des travailleurs de l'Allemagne demande dans le sein de la société actuelle :

1. — Le plus d'extension possible des droits et des libertés dans le sens des prétentions qui précèdent.

2. — Un impôt progressif unique pour l'Etat et la commune, substitué à tous les impôts existants, surtout aux impôts indirects onéreux pour le peuple.

3. — Droit illimité de coalition.

4. — Fixation d'une journée normale de travail répondant aux besoins de la société. Défense du travail le dimanche.

5. — Défense du travail des enfants et de tous les travaux des femmes, nuisibles à la santé et aux mœurs.

6. — Lois tendant à protéger la vie et la santé des ouvriers. Contrôle sanitaire des habitations des ouvriers; surveillance des mines, des fabriques ou manufactures, des ateliers et de toute maison où s'exerce une industrie, et cela par des employés choisis par les travailleurs. Loi efficace astreignant à l'accomplissement du devoir.

7. — Règlement du travail des prisons.

8. — Administration propre ou autonome de toutes les caisses ouvrières de secours et d'assistance.

## Variétés.

### LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU A ANGERS AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

L'institution de la Fête-Dieu remonte, comme on sait, au pape Urbain IV.

« Nous avons cru qu'il était juste de consacrer un certain jour à la fête de ce grand sacrement, afin que les peuples fidèles s'assemblent en foule ce jour-là, dans les églises, et que les clercs comme les laïcs chantent joyeusement des cantiques de louanges, en célébrant une si grande fête. » (Bulle *transiturus* datée d'Orvieto, le 8 septembre 1264.)

Mais la procession du Saint-Sacrement est postérieure à l'institution de la fête. La bulle d'Urbain n'en dit pas un mot, et les auteurs les plus érudits ne peuvent citer aucun exemple de cette procession avant l'année 1323.

Quelle que soit l'époque où commença la procession du Sacre à Angers, elle était déjà célèbre avant le roi René. Nous ignorons ce qu'elle fut sous le règne de ce prince. La plus ancienne relation qui nous en reste se trouve dans un *Cérémonial* manuscrit de 1692, conservé à la bibliothèque de l'évêché d'Angers.

Cette relation a été publiée à la fin du quatrième volume des *Oeuvres complètes du roi René*, avec une biographie et des notices, par le comte Théodore de Quatrebarbes.

Nous croyons qu'elle intéressera nos lecteurs :

Le son de primes fini, on sonne cinq fois Guillaume à branle, en laissant un quart d'heure entre chaque son : c'est le signal du départ des grosses torches.

On appelle ainsi de petits théâtres portatifs, formés par quatre colonnes qui supportent un baldaquin surmonté de cierges. Les personnages sont en cire et représentent des scènes tirées de l'ancien ou du nouveau Testament. Ces grosses torches, au nombre de douze, reposent sur des *establis* à roulettes; il faut au moins quatorze à seize hommes pour porter les plus pesantes. Ce sont de véritables mystères ambulants.

1<sup>er</sup> ordre. — A six heures précises du matin, le juge de police en robe fait partir les douze grosses torches dans l'ordre suivant : Torche des boulangers, des savetiers, des gantiers, des corroyeurs, des tanneurs, des poissonniers, des bateliers, des portefaix, des cordiers, des selliers, des cordonniers, des bouchers.

Les grosses torches se suivent à un demi-quart d'heure de distance.

2<sup>e</sup> ordre. — Après la torche des bouchers marche seul le *Crieur de patenostres*, qui porte un chapelet au cou en forme de bandoulière, et au bout de sa torche une clochette qu'il fait de temps en temps sonner.

Ensuite, et toujours sur deux rangs, viennent les portefaix et maîtres de harnois, ferreurs et filassiers, tissiers et bateliers, nautonniers et vinaigriers, savetiers et carrelers en cuir, cloutiers et monniers, selliers et tonneliers, chandelliers et verriers.

3<sup>e</sup> ordre. — Terrasseurs et blanchisseurs, massons et tailleurs de pierres, charpentiers et couvreurs d'ardoises, tourneurs et rouetiers, menuisiers et bahutiers, coffretiers et vitriers, plombeux et peintres.

4<sup>e</sup> ordre. — Les maréchaux ferrans et épronniers, maréchaux d'œuvres blanches et charbons, arquebusiers et armuriers, horlogers et serruriers, gainiers et couteliers, fourbisseurs d'épées et pintiers.

5<sup>e</sup> ordre. — Les bonnetiers et chappeliers, parcheminiers et mégisiers, gantiers et corroyeurs, seilliers et panners, escardeurs et raquetiers, drapiers drapans et tondeurs, tanneurs et cordonniers, toilliers et blanchisseurs de toiles, tailleurs d'habits et couturiers, fripiers et revendeurs, peletiers et brodeurs.

6<sup>e</sup> ordre. — Les poulaiiers et cuisiniers, rôtisseurs et bouchers de la petite boucherie, les poissonniers et les pêcheurs de reculée, dont le doyen, précédé de trois ménestriers, porte un cierge énorme, où saint Pierre était représenté en cire avec ses vêtements pontificaux, un filet à la main (1). Après la procession, la torche des pêcheurs est déposée dans l'église de la Trinité, et reste là toute l'année, suspendue à la voûte devant le jubé.

Après les pêcheurs viennent les boulangers et cabaretiers, hostelliers et pâtisseries, bouchers de la grande boucherie et barbiers.

7<sup>e</sup> ordre. — Le corps des marchands, les orfèvres et ciergeurs, apothicaires et droguistes, chirurgiens et quincailliers, boutonnières et poilliers.

MM. les administrateurs des hospitaux, MM. du corps de la Monnoye, les juges et consuls des marchands, en robes de cérémonie.

8<sup>e</sup> ordre. — Suivent les notaires en robes d'avocats, la queue portée par leurs clercs; MM. de la Bazoche, « qu'on nomme Bazochiens et clercs de pratique, ou clercs de ve-lours, qui sont gens pour être avocats; » les clercs des greffes et greffiers, les avocats et médecins en robes noires, les juges des traites, présidents, lieutenants et élus, les officiers du grenier à sel, avec les présidents, juges, lieutenants assesseurs et conseillers de la Prévôté; les maire, échevins et officiers du Corps de ville, avec les officiers de la judicature, de la sénéchaussée et siège présidial.

Les *Guidons*. — Un membre de chaque corps marche le premier, portant au haut de sa torche un guidon, sur lequel est peint le patron ou l'enseigne du corps; ainsi les tailleurs ont pour patron la Sainte-Trinité; les

(1) C'était là un des privilèges accordés aux pêcheurs par René d'Anjou. Le bon roi avait pour ces braves gens une affection singulière.

A Marseille, un tribunal particulier, les *Prud'hommes pêcheurs*, fut créé pour juger promptement, et sans frais, les différends qui s'élevaient entre les membres de cette classe laborieuse. René en publia lui-même les statuts que le temps et l'opinion ont respectés.

cordonniers, saint Crespin; les boulangers, saint Honoré, etc.

Outre ces guidons, marque distinctive de chaque corps, il y en a d'autres séparés des torches, mais toujours surmontés de cierges allumés. Les monniers portent un petit moulin à vent qui tourne; les couvreurs, une maisonnette en ardoises, surmontée de girouettes, etc. Tous ces guidons sont autant de petits chefs-d'œuvre qui font l'admiration des spectateurs.

Le Présidial est en robes rouges. MM. de la maison de ville marchent précédés de leurs tambours et trompettes. Ils ont tous la tête nue (4) et une torche allumée à la main, ainsi que tous ceux des laïcs de la procession. Ceux de la maison de ville portent, attachés à leurs torches, des guidons aux armes de la ville d'Angers. Le Présidial est précédé d'un guidon, sur lequel on a peint la Justice, une balance à la main. Les huissiers qui accompagnent la Prévôté et le Présidial portent tous le susdit guidon.

Chaque corps a la symphonie qui lui plaît : elle marche à sa tête jouant des airs mélodieux, composés par le roi René, et qui se sont perdus dans l'orage révolutionnaire.

L'ordre et la marche du clergé. — Après le Présidial, marchent sur deux rangs les capucins, les minimes, les cordeliers, les jacobins, les augustins, les carmes.

Des religieux en dalmatiques et précédés chacun de deux acolytes en aubes, portent la croix de leur ordre.

La communauté (ou paroisse) de la Trinité seule.

Puis à droite et à gauche, toujours sur deux rangs : Saint-Mainbeuf et Saint-Maurille, Saint-Julien et Saint-Pierre, Saint-Jean l'Évangéliste et l'abbaye de Toussaint, Saint-Martin et Saint-Laud.

Toutes ces communautés sont en chappes et leurs porte-croix en dalmatiques, précédés des bedeaux, de deux acolytes en tuniques, une couronne de fleurs sur la tête, et en mains leurs chandeliers d'argent avec cierges allumés.

Lesdits porte-croix sont accompagnés d'épistoliers aussi en dalmatiques et manipules, portant les textes évangéliques devant la poitrine.

On ne se sert point de bannières tant pour la cathédrale que pour les autres communautés.

La Cathédrale. — Après le motet de sortie chanté sur le jubé à la louange du Saint-Sacrement, le diacre porte-croix *commune* sort de la cathédrale par la grande porte, précédé de deux petits acolytes en tunique et accompagné du petit sous-diacre portant le *beau texte* des Évangiles; ils marchent tous deux côte à côte.

Suivent, deux à deux, quatre chapelains en chappes, un chœur de psalteurs et quatre officiers. Dix enfants hors d'office, en chape, tunique et couronne de fleurs, sont adjoins aux psalteurs pour accompagner le chant.

Après les officiers, marchent les deux grands-bedeaux, portant sur leurs robes des tuniques de velours rouge, l'une aux armes de René d'Anjou (2), l'autre aux armes du chapitre de Saint-Maurice. Ils portent sur le bras gauche leurs masses d'argent doré : celle du premier grand-bedeau est surmontée de la statue de saint Maurice; on voit sur celle du second la statue de saint Maurice ressuscitant saint René.

Puis viennent les deux *maires-chapelains* en chasubles, tout comme s'ils allaient célébrer la sainte Messe; le sous-chantre, les quatre aisles du chantre, le chanoine assistant le chantre, et le chantre en queue, son bonnet sur la tête et son grand bâton à la main.

Après lui, le grand-diacre porte-croix des *fétages* et le grand-épistolier-officier avec le

(1) Le Présidial ayant marché pendant plusieurs années la tête couverte, Louis XIV adressa, le 24 juin 1677, une lettre aux maire et échevins de la ville d'Angers pour faire cesser cet abus.

(Cérémonial manuscrit de l'église d'Angers.)

(2) Lorsque l'Ordre du Croissant fut aboli, René fit don à la cathédrale de la tunique du héraut de l'Ordre, aux armes de saint Maurice; et, le 31 juillet 1482, il fut ordonné que le premier grand-bedeau la porterait aux grandes fêtes, en mémoire du bon Roi.

L'office du premier grand-bedeau ou sergent bâtonnier a été autrefois bien plus considérable qu'à présent; il était alors possédé par les premiers bourgeois ou avocats de cette ville qui s'en tenaient très-honorés.

La création de cet office remonte à l'origine même du Chapitre. Le second grand-bedeau a été créé par lettres-patentes du roi Louis XI, datées du mois de juillet 1444. (Cérémonial, livre I, f<sup>o</sup> 385.)

*Livre de la Jurande* (4); les deux diacres officiers avec leurs croix, précédés des deux grands acolytes en tunique. Ensuite, deux à deux, les quatre aumôniers de l'Évêque, portant sa croix, sa mitre, son livre et son bougeoir.

Aux quatre coins du dais sont quatre chapelains porte-torches, assistés de quatre chapelains en dalmatiques; et, de chaque côté, deux autres chapelains portant des lots antiques d'un beau travail.

Devant le dais, deux grands enfants thuriféraires en tunique; les deux plus anciens chapelains marchent, l'un devant, l'autre derrière.

Au milieu d'eux, porté par le doyen du chapitre et par l'Évêque, s'avance le grand-custode, reconnaissable de si loing qu'on la voit, par sa grandeur et par la forme singulière dont elle est composée : une croix d'or, supportée de deux grands angelots d'argent doré, dans laquelle il y a enchassée une pièce notable de la Croix de Notre Seigneur, et sur la pointe un beau soleil d'or contenant la sainte Hostie.

Deux dignitez en dalmatiques servent d'acolytes au chapelain assistant l'Évêque.

Enfin, derrière le dais, quatre anciens chanoines, deux dignitez, quatre appariteurs avec des cierges blancs, et les deux petits bedeaux.

Toute la cathédrale est chapée, à l'exception de ceux qui sont en office comme cy-dessus.

Le juge de police, en robe rouge, marche immédiatement après la cathédrale, accompagné de ses officiers en robes noires. Puis, la sénéchaussée ou archers du prévôt, en casaques rouges et mousquets sur l'épaule, le grand-prévôt d'Anjou en tête, tous marchant sur deux rangs.

Aussitôt que le Saint-Sacrement paraît sur le placître de la cathédrale, on sonne le gros Guillaume, et toutes les cloches de la ville lui répondent; et la voix des psalteurs se mêle au son des instruments, aux roulements des tambours et aux fanfares des trompettes.

Toutes les maisons sont ornées de tentures et de guirlandes, les rues jonchées de fleurs et couvertes de grandes toiles pour préserver du soleil et de la pluie.

A l'approche de son Dieu, la vieille cité a tressailli d'allégresse et semble agenouillée tout entière sur son passage.

Dans cet ordre majestueux, la procession continue sa marche jusqu'à la chapelle du Tertre Saint-Laurent, dédiée à Notre-Dame.

C'est là qu'au XI<sup>e</sup> siècle, Bérenger avait élevé sa voix contre le sang de Jésus-Christ. Là, dans cette *voix même* chaire de pierre où l'archidiacre d'Angers avait proclamé son hérésie, un prêtre renouvelle chaque année l'expiation de la cité, en proclamant le dogme sublime qu'elle avait entendu outrager.

Le sermon fini, les grosses torches partent, et la procession revient à la cathédrale dans le même ordre qu'en allant.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La seconde journée de la Fête-Dieu a été favorisée par un temps magnifique, et les processions ont pu se faire avec une pompe inaccoutumée. Toutes les rues étaient pavées de riches guirlandes et d'emblèmes rappelant les sentiments de foi de notre population.

A quatre heures, les diverses paroisses de la ville étaient réunies à Saint-Pierre pour se rendre en procession à Notre-Dame des Ardilliers.

Mgr Freppel, qui devait présider cette procession et y porter lui-même le Saint-Sacrement, n'ayant pu venir, avait délégué Mgr Chesneau.

Suivant leurs vieilles traditions, les habitants du quartier de Fenet se sont distingués par le grand nombre de décors et le bon goût des ornements de leurs rues.

La marche de la procession n'a pas duré moins de deux heures; pendant tout le trajet, l'excellente musique de l'École Saint-Louis alternait avec celle de l'École mutuelle et la fanfare de l'École de cavalerie. Un détachement de l'École escortait le

(4) Ainsi nommé parce qu'on le présentait aux rois de France, lorsqu'ils faisaient leur entrée dans l'église d'Angers, et qu'ils prononçaient la formule du serment qui s'y trouve écrite, de consacrer à cette église les privilèges accordés par leurs prédécesseurs.

Saint-Sacrement avec la gendarmerie, et le dais était suivi d'un nombre considérable de fidèles pieusement recueillis.

Dimanche matin, la procession de la paroisse de la Visitation a eu un incident qui a fait beaucoup causer.

Comme le cortège se trouvait rue Royale, un de nos conseillers municipaux se présentait, monté sur son camion, et voulait traverser toute la procession. Sur l'invitation de s'arrêter que lui fit M. le curé, le mandataire du peuple donna un coup de fouet à son cheval, sans se préoccuper des convenances et du danger qu'il pourrait y avoir à se lancer ainsi au milieu des jeunes enfants. Fort heureusement, un gendarme de service eut un raisonnement plus convaincant que M. le curé, et notre conseiller ne se le fit pas dire deux fois.

Souvenirs du sermon prononcé le 3 juin, à Saint-Pierre, par le R. P. Félix.

Si nous ne pouvons donner exactement les éloquentes paroles de cet éminent prédicateur, l'une des gloires de la chaire, nous avons du moins cherché à reproduire les idées principales de son magnifique sermon.

Il est, a-t-il dit, une puissance qui surpasse, qui domine toutes les autres puissances de la terre, une puissance que redoutent les rois, les empereurs, les plus grands potentats, et qui les fait trembler sur leur trône.

Cette puissance, inutile de vous la nommer, car vous l'avez sans doute devinée... c'est la presse.

Oui, la presse, puissance qui a fait tant de bien, qui pourrait en faire encore, mais qui fait aujourd'hui le plus souvent tout le contraire.

Le bien qu'elle a fait, c'est d'avoir uni le présent au passé, c'est d'avoir reproduit les œuvres les plus remarquables de l'antiquité, c'est de nous avoir fait connaître celles de Socrate, de Platon, d'Aristote et de tant d'autres célébrités de la Grèce.

Puisse-t-elle être à même de faire autant de bien à nos descendants, à nos neveux, en unissant le présent à l'avenir.

Mais si la presse peut faire le bien, elle peut aussi faire le mal, beaucoup de mal.

Elle peut faire ou défaire les monarchies, les gouvernements, les législations, les constitutions; elle peut ébranler, renverser les trônes les plus solides en apparence.

Elle peut faire ou défaire à son gré les réputations, les fortunes.

Elle peut rendre célèbre une médiocrité, ou détruire la célébrité d'un homme de talent.

Elle peut répandre les insinuations les plus malveillantes, les plus perfides, les plus calomnieuses sur les personnes les plus vertueuses, les plus dignes d'estime.

Elle vainement voudrait-on la bâillonner, la museler, entraver sa liberté lorsqu'elle en abuse, elle saura bien s'insinuer d'une manière occulte, se glisser clandestinement, comme un reptile venimeux, dans les ateliers, les pensionnats, sous forme de journaux, romans, feuilletons, revues, et causer impunément dans les différentes classes de la société les plus funestes effets.

Vainement, pères et mères, aurez-vous pendant huit, dix ans consacré tout votre temps, tous vos soins à l'éducation de vos fils, de vos filles, si par malheur un livre immoral, une feuille dangereuse tombent entre leurs mains, sous leurs yeux, vous aurez en un instant perdu tout le fruit de cette éducation donnée avec tant de soins, de prudence et de sollicitude.

C'est cette puissance formidable qui s'empare incessamment et plus que jamais des bases de l'ordre social.

C'est elle qui suscite les guerres civiles ou internationales, et qui cause le démembrement, l'abaissement de telle nation au profit de telle autre.

C'est elle qui propage ces idées philosophiques, démocratiques, qui ont causé tant de révolutions et peut-être en causeront de nouvelles.

Mais aussi, et pour être juste, disons que c'est à elle que nous devons la propagation de toutes ces belles découvertes de la science et de l'industrie.

Avant l'invention de l'imprimerie, les idées avaient sans doute plus de peine à se répandre, nos ancêtres étaient moins instruits, moins éclairés; mais en étaient-ils

pour cela moins heureux? J'en doute... S'ils avaient des idées moins avancées, peut-être étaient-elles plus saines, plus pures et plus capables de faire leur bonheur.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, bonnes ou mauvaises, les idées vont vite, elles se propagent avec une rapidité inimaginable; grâce à l'électricité, à la vapeur, elles volent sur le fil télégraphique plus vite que l'oiseau qui fend les airs, aussi vite que l'éclair qui sillonne la nue, et elles arrivent comme la foudre aux extrémités du monde, où elles vont parfois produire des commotions terribles.

Oui, telle est la puissance de cette presse à laquelle toutes les autres puissances sont obligées de se soumettre, avec laquelle aucune autre n'ose lutter, devant laquelle toutes se courbent humblement.

Députés, diplomates, ministres, vous achetez parfois très-cher ses faveurs;

Auteurs, littérateurs, compositeurs, vous sollicitez souvent en vain sa haute et puissante protection.

L'orateur, au contraire, pour peu qu'il ait quelque mérite et traite une question intéressante, a sur vous cet avantage, c'est que non-seulement il est écouté par un nombreux auditoire, mais que sa parole, grâce à la presse, retentit presque instantanément dans toute l'Europe.

Si la presse est la plus grande des puissances, si toutes les autres sont obligées de baisser pavillon devant elle, il en est cependant une qui n'a rien à redouter de son omnipotence: c'est cette puissance inébranlable, indestructible du catholicisme, dont la presse, quelques moyens qu'elle emploie, ne pourra jamais renverser l'édifice.

Elle peut, la presse, si bon lui semble, miner des trônes, les faire crouler de fond en comble; mais quelques tentatives qu'elle fasse pour miner le trône du catholicisme, elle ne pourra jamais l'ébranler, le détruire... sa base est trop solide et trop profondément enracinée dans le cœur de tout bon catholique.

Si l'on pouvait comparer la presse à quelque être gigantesque, ce serait à Goliath, à ce chef des Philistins, haut de six coudées, tout bardé de fer, et qui défiant en un combat singulier quiconque oserait se mesurer avec lui, fut vaincu, terrassé par David, qui lui trancha la tête.

Imitons le fils d'Isaï, armons-nous, comme les Israélites, de l'étendard de la foi, du bouclier de la vérité, du glaive de la justice, et sachons combattre avec autant de courage que de persévérance le géant de la presse, ce nouveau Goliath, toutes les fois qu'il voudra lutter avec nous de puissance à puissance. P.-D.

#### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 5 juin, 10 h. matin.

Une crue s'est manifestée dans le Cher. On présume qu'elle atteindra son maximum à Noyers, le 7, vers 40 heures du matin, et sera de 2 mètres 70.

La Loire à Orléans est très-basse; ce matin, à 8 heures, l'eau était à 50 centimètres au-dessous du zéro.

La Cour de cassation, présidée par M. le président de Carnières, a, dans son audience du 3 juin courant, prononcé la déchéance des pourvois formés par les sieurs Dubreil et Pérignon, gérant et rédacteur du journal le *Travailleur*, d'Angers, condamnés par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, séant à Angers, à trois mois et un an d'emprisonnement pour délit de presse.

Cette déchéance est prononcée, aux termes de l'article 24 de la loi du 27 juillet 1849, parce que les demandeurs en cassation n'ont pas consigné l'amende dans les dix jours prescrits par la loi.

D'après de nouveaux renseignements qui nous arrivent de Montbazou, il paraît certain que l'exhibition malencontreuse d'une image, accompagnée d'une légende offensante pour le sentiment national, est l'œuvre d'un individu peu sérieux. Nous sommes heureux de ne voir, dans le fait regrettable que nous avons signalé, qu'un acte dû à l'initiative d'un personnage trop léger.

Les courses de Nantes auront lieu, cette année, le jeudi 26 et le dimanche 29 août.

#### COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

##### AVIS.

Les propriétaires, cultivateurs et fermiers de l'arrondissement de Saumur sont prévenus que, le dimanche 4 juillet prochain, à 9 heures du matin, à Concourson, différents systèmes de moissonneuses fonctionneront dans une pièce d'avoine d'hiver appartenant à M. Levrion, et que ces moissonneuses seront vendues, aux enchères publiques, sur la mise à prix de la moitié de leur prix d'acquisition.

Le président du Comice,

L. DU BAUT.

Les artistes des Bouffes ont donné sur notre scène deux représentations au lieu d'une qui était d'abord annoncée. Le spectacle d'hier comprenait le *Diable rouge*, *Pomme d'api*, les *Patte blanche* et un intermède de chansonnettes comiques. Le public a beaucoup applaudi M<sup>me</sup> Théo, l'étoile de la troupe, et aussi M. Bonnet, M<sup>me</sup> Soll, M<sup>lle</sup> Emma Dorville et M. Desmonts.

Prochainement, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les artistes du théâtre de l'Odéon (en congé) doivent donner une représentation à Saumur. Ils joueront la *Maitresse légitime*, comédie de M. Poupard-Davy, qui a eu à Paris 120 représentations.

Cette pièce sera jouée à Saumur par les créateurs même: M<sup>me</sup> Léonide Leblanc, Hélène Petit, M<sup>m</sup>. Charles Masset, Georges Richard, L. Valbel, etc., etc., qui ont obtenu un si franc et si légitime succès constaté par toute la presse parisienne.

#### VILLE D'ANGERS.

Dimanche 27 juin 1875.

### FESTIVAL

Donné par la Société Sainte-Cécile, Sous les auspices de l'Administration Municipale.

##### Sociétés adhérentes.

ORPHEONS. — Orphéon militaire du 32<sup>e</sup> de ligne, — Sociétés chorales de Poitiers, — La Flèche, — Savennières, — La Possomière, — Sainte-Cécile d'Angers, — Ecole primaire Supérieure (pensionnat Chevrollier).

HARMONIES. — 32<sup>e</sup> de Ligne, — Musique Municipale de Saumur, — Musique Municipale de La Flèche, — Beaufort-en-Vallée, — Philharmonique de Doué, — Trélazé, — Corné, — Murs, — Vivy, — Musique Municipale d'Angers.

FANFARES. — 10<sup>e</sup> Cuirassiers, — Pompiers de Saumur, — Saint-Saturnin, — Mazé, — Les Rovers-sur-Loire, — Villeveque, — Mozé, — Soullaines, — Denée, — Brain-sur-l'Authion, — Savennières, — La Possomière, — La Pommeraye, — Ecole primaire Supérieure (pensionnat Chevrollier).

A midi: Réception des Sociétés étrangères, au Mail de la Gare, par la Société Sainte-Cécile d'Angers et la Musique Municipale.

A midi 1/2: Défilé des Sociétés, rue de la Gare, place de la Visitation, rue des Lices, boulevards des Lices, du Haras, de Saumur et de la Mairie.

A une heure: Réception au Jardin du Mail par les Autorités.

A 2 heures: Au Jardin du Mail, Concert par les Musiques d'Harmonie et Fanfares.

A la même heure: Au Grand-Théâtre, Concert par la Musique du 32<sup>e</sup> et les Orphéons.

A 8 heures du soir: Grande Fête de Nuit au Jardin du Mail. — Illumination du Jardin et de l'Hôtel-de-Ville, embrasement de la Fontaine.

Festival donné par toutes les Sociétés réunies — 1.000 exécutants.

Les Chœurs seront dirigés par M. E. Simon; les Chœurs avec accompagnement, par M. Favre-Danne, et les Musiques d'Harmonie et Fanfares par M. Maire.

#### Faits divers.

Dans l'Inde existe encore une race autochtone, réduite, il est vrai, à quelques spécimens dont l'existence est connue, mais sur lesquels on n'a aucun renseignement exact.

On a eu dernièrement l'occasion d'examiner un couple de ces sauvages qui avaient été recueillis dans la présidence de Madras, au sud-ouest des collines Tallane, pendant qu'on faisait un levé topographique du terrain.

Le dernier numéro de *The Academy* donne la description suivante de cette curieuse race:

Les sauvages dont il s'agit vivent dans les jungles. Ils apportent quelquefois dans les villages du miel, de la cire, du bois de sandal, emportant en échange du riz, du tabac, du bétail; ils sont soupçonneux, farouches,

et il est très-difficile de s'emparer d'eux. Pour le couple dont nous parlons, l'homme a quatre pieds six pouces, la peau d'un brun foncé, la chevelure laineuse, grossière, noire, le front bas, fuyant un peu en arrière, tandis que la partie inférieure du visage se porte au contraire en avant, comme chez le singe. La bouche petite, ovale, avec des lèvres fort épaisses, fait saillie au moins d'un pouce à l'égard du nez. Les jambes sont courtes, arquées en dehors; le corps est proportionnellement long, et les bras descendent jusqu'aux genoux.

Les doigts de la main sont toujours renfermés et ne peuvent s'étendre en avant. Ces doigts, ainsi que la paume de la main, sont revêtus d'une peau épaisse, surtout le bout des doigts; les ongles sont petits et à peine formés; les pieds larges et couverts d'une peau également épaisse.

La femme est de même taille que l'homme; son teint est jaunâtre, ses cheveux noirs, longs et épais; ses traits sont assez bien formés.

Ces sauvages étranges, qu'il ne serait pas étonnant de rencontrer dans les jungles, parmi les bêtes fauves, vivent de racines et de miel; cependant ils mangent aussi quelquefois de la viande. Ils n'ont pas de demeure fixe; ils passent la nuit là où ils se trouvent. Ils ne sont pas dénués, paraît-il, d'idées religieuses; mais ils semblent adorer quelques divinités des forêts.

Sur le boulevard: \*

— Que fait-il donc maintenant votre ami?

— Il est conservateur.

— Ce n'est pas une profession ça, c'est un principe.

— Dame, mon cher, pour lui c'est le principe d'une profession, il est conservateur... des hypothèques.

Un propriétaire à un indigent qui ne peut pas lui payer son terme:

— Je vous ferai voir de quel bois je me chauffe!

Le locataire:

— Hélas! si vous pouviez me le faire voir dans ma cheminée!

#### Dernières Nouvelles.

Clermont-Ferrand, 6 juin.

Un orage des plus violents a éclaté hier soir, vers 7 heures 1/2, sur notre ville et sur les environs, et s'est continué jusqu'à 2 heures du matin.

Les éclairs étaient effrayants à voir, le tonnerre épouvantable à entendre, et une pluie diluvienne faisait l'accompagnement.

Toulouse, 5 juin.

Une crue de la Garonne s'est produite la nuit dernière, à deux heures du matin.

A trois heures elle avait presque atteint son maximum et s'élevait à la cote 4 m. 30 cent. à l'échelle du Bazacle.

De trois heures à midi, elle a encore augmenté lentement et est montée jusqu'à la cote 4 m. 50 cent.

Le pont du Fanga, construit en maçonnerie, a été emporté par le courant. On a vu passer les cintres des arches à la chaussée du Bazacle.

Dans la nuit, l'école de natation militaire a été entraînée sous la deuxième arche du pont de pierre, où elle a été solidement amarrée.

La Garonne ne cesse de charrier des épaves de toute nature, poutres, fourrages, volières, instruments aratoires, animaux domestiques, etc., etc.

Bruxelles, 6 juin.

Le *Moniteur* publie une circulaire adressée, le 4 juin, aux procureurs généraux par le ministre de la justice.

Elle rappelle les scènes de désordre qui ont eu lieu dans diverses localités et recommande d'user de tous les moyens légaux pour mettre un terme aux conflits et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les coupables n'échappent pas à l'application des lois pénales. Le ministre de la justice ajoute:

« Ne perdez pas de vue que les scènes de désordres sont souvent provoquées par des discours et surtout par des articles de journaux. Ces provocations seront de votre part l'objet d'une surveillance constante, et vous me signalerez toutes celles qui tomberaient sous le coup de la loi pénale. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

**Le Dictionnaire abrégé de la Langue française** que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les cinq premiers fascicules sont en vente.

Le troisième et dernier volume des *Premiers Lunds*, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scriba, Emile Augier, Troplong, Persigny ; un portrait du roi Jérôme ; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

Sous ce titre : *Grandes Figures historiques*, M. Auguste Langel vient de publier, chez Michel Lévy frères, un volume où l'on trouve à chaque page l'impartialité des jugements et l'élevation de la pensée philosophique. C'est aussi dans leurs épanchements familiers, dans leurs actes intimes que l'on aime à étudier le caractère des hommes qui ont marqué dans l'histoire de leur pays, et, à ce double titre, nous signalons cet ouvrage qui prendra rang parmi les plus importants travaux historiques de notre époque.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Journal de la famille, compte déjà seize ans d'existence.

Publié par la maison FIRMIN-DIDOT, son succès assuré, dès le début, a toujours été croissant, puisque ce journal a atteint en France un nombre d'abonnés sans précédent et qu'il est traduit dans toutes les langues. Par sa rédaction intelligente, par la précision des patrons en grandeur naturelle et l'exactitude scrupuleuse des explications, la *Mode illustrée* permet à chaque mère de famille de faire de véritables économies en exécutant les travaux même les plus difficiles.

Charmant cadeau à faire et qui se perpétue toute l'année, ce journal ne peut donner aux jeunes filles que le goût de l'ordre et du travail, grâce aux excellents conseils de la rédactrice M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT FRÈRES, FILS ET C<sup>o</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes ; soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

**LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU**

Par MM. EUGÈNE GASTÉ et F. HERVÉ-BAZIN.

Sixième et septième livraisons.

Chaussures. — Ardoisières (Première partie).

SOMMAIRES.

Chaussures. — 1<sup>o</sup> L'histoire grecque, romaine et française au point de vue de la chaussure. — Ordonnance royale de Jean I<sup>er</sup>. — Les querelles judiciaires des cordonniers et des savetiers.

2<sup>o</sup> Une révolution dans la fabrication de la chaussure. — Les peaux et leurs préparations. — L'anatomie du soulier. — La forme. — Les manufactures angevines. — Travaux. — Ouvriers et ouvrières. — Statistiques de fabrication.

Ardoisières. — Situation et aspect des carrières d'Angers. — Anciennes traditions ; saint Lezin. — Documents historiques. — Etat de l'industrie ardoisière au moyen âge et jusqu'à la Révolution.

— Insurrection des porreyeurs en 1790. — Reprise du travail. — Création de la Commission des Ardoisières en 1827. — Ses résultats. — Les carrières en 1832. — Ordonnances, décrets et règlements spéciaux. — L'inondation de 1856.

Gravures. — Carte (coloriée) des ardoisières de Trélazé, ornée d'un dessin. — un pan-de-bois en construction. — Fendeurs d'ardoise sous les tue-vents.

Cet ouvrage, orné d'une Carte industrielle et agricole de l'Anjou, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié chez M. E. Barassé, imprimeur-libraire-éditeur, rue St-Laud, à Angers, par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux Souscripteurs. Les livraisons ne sont pas vendues séparément.

**Les Millionnaires de Paris**

Cette œuvre, due à la plume de MM. OCTAVE FÉREY et EUGÈNE MORET, que publie actuellement plus éclatants.

LES ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important man.

ABONNEMENTS : 16 fr. par trimestre. Adresser les mandats à l'administration, 5, rue Coq-Héron, PARIS.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 20 —  
7 — 35 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures — minutes du matin.  
10 — 45 —  
6 — 50 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUIN 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	64	75	» » »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. . . . .	720	»	» » »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	670	»	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	93	75	» 25	» » »	236	25	» 1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	717	50	2 50
5 % jouiss. novembre. . . . .	103	45	» 15	» » »	543	»	» » »	Société autrichienne, j. janv. . . . .	652	30	7 50
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	471	25	» 3 75	» » »	350	»	» » »	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	245	50	» 50	» » »	542	50	» » »	Orléans. . . . .	315	»	» » »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	473	75	» 3 75	» » »	922	50	» 5	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310	»	» » »
— 1865, 4 % . . . . .	500	»	» 3 75	» » »	697	50	» 1 25	Est . . . . .	305	»	» » »
— 1869, 3 % . . . . .	347	50	» 11 50	» » »	1185	»	» » »	Nord . . . . .	315	»	» » »
— 1871, 3 % . . . . .	310	»	» » »	» » »	885	»	» » »	Ouest . . . . .	309	»	» » »
— 1875, 4 % . . . . .	462	»	» » »	» » »	940	»	7 50	Midi . . . . .	307	»	» » »
Banque de France, j. juillet. . . . .	3950	»	» » »	» » »	950	»	30	Deux-Charentes. . . . .	275	»	» » »
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	585	»	» » »	» » »	31	25	1 25	Vendée . . . . .	218	»	» » »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	435	»	» » »	» » »	240	»	» » »	Canal de Suez. . . . .	517	50	» » »
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	350	»	» » »	» » »							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	905	»	» 15	» » »							

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875)**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 04 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)  
9 — 01 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — soir, — — — — —  
4 — 12 — — — — — express.  
7 — 23 — — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.**

3 heures 08 minutes du matin, omnibus.  
8 — 30 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — soir, — — — — — omnibus.  
4 — 44 — — — — — — — — —  
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h.

**VENTE AUX ENCHÈRES**

Après faillite,  
Les 20, 21, 22, 23, 25, 26 juin 1875,  
Au château de Richelieu (Indre-et-Loire).  
**D'UN RICHE ET IMPORTANT MOBILIER**

Il consiste principalement en :  
Ameublements de salon, de salles à manger, de cabinet de travail, de six chambres de maître, se composant de lits, commodes, armoires, buffets, consoles, bibliothèques, bureaux, secrétaires, canapés, fauteuils, chaises, en bois de rose, de palissandre et de chêne sculpté, styles Henri II, Louis XIII, Louis XV et Louis XVI, tapis, tapisseries de Beauvais et autres ; rideaux, draperies, pendules de divers styles anciens, glaces de Venise à biseaux et autres, lustres, candélabres, etc. ; Cheminées en chêne sculpté, une table en bois sculpté et doré, supportée par quatre chimères, ailes déployées, style Henri II ; Bronzes artistiques et florentin, objets d'art, antiquités ; Tableaux dus aux pinceaux de Gustave Doré, Lebrun et autres ; Cabinet phrénologique ; Colonnes en marbre blanc, calorifères, break, orangerie ; Ustensiles de cuisine, literie, linge.  
NOTA. — L'ameublement de l'une des chambres provient de la munificence de la reine Marie-Antoinette envers la famille de Richelieu.  
Exposition huit jours à l'avance.  
Les syndics de la faillite vendront aussi, à l'amiable ou aux enchères, à un jour à fixer, le matériel et l'outillage complet de l'usine du château de Richelieu, servant à la fabrication de la poudre de bronze.

**HOTEL DE L'ESPERANCE**  
Petite rue St-Nicolas,  
**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1876.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.  
1<sup>o</sup> Un beau pré, joignant la Boire et bien clos de fossés, situé près la Ronde, commune de Vivy, au lieu dit la Guizon, contenant 2 hectares 59 ares 79 centiares.  
2<sup>o</sup> Une belle vigne, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent, contenant 1 hectare.  
Ces deux immeubles pourront être vendus par parties.  
S'adresser à M. DAUDET, géomètre-expert à Allounes. (502)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite, LES

**CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.**

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins ; le tout attenant aux caves.  
S'adresser à M. DE LAFRÈRE-GOILLIERE, à Saint-Florent. (128)

**A VENDRE**

D'OCCASION,  
Une petite devanture de magasin en bon état.  
S'adresser à M. VAUGELLE, menuisier, rue Cendrière.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Commune de St-Hilaire-du-Bois.  
Le Maire de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Hilaire-du-Bois, le dimanche 20 juin 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :  
1<sup>o</sup> 1,257 mètres courants de terrassements. . . . . 5,467 f. 95  
2<sup>o</sup> 1,257 mètres courants d'empierrement. . . . . 2,516 05  
3<sup>o</sup> Travaux d'art. . . . . 3,278 84  
4<sup>o</sup> Somme à valoir pour travaux imprévus. . . . . » »  
Total. . . . . 11,062 f. 82

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.  
ABONNEMENTS :  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 5 fr. d<sup>o</sup> pour les départements 4 fr.

**MÉDICAMENTS LES PLUS EN RENOM**

**CANCER** Guérison par un traitement interne et spécifique, sans opération chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive. Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Brochure in-8, 3<sup>e</sup> édition par le docteur de BRUC. Prix 2 fr. 15 franco, chez A. Delahaye, libraire, Paris.  
**HERNIES** Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en huit jours, sans bandages, par le spécifique anti-hernique de Fleury, pharmacien au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adulte, 50 fr. ; pour enfant, 30 fr. Ecrire franco.  
**MALADIES CHRONIQUES** Traitement du docteur S. Thompson. L'hippopotame de l'Amérique. Chacun peut se traiter soi-même dans plus de 200 maladies, jusqu'ici incurables. Guérison certaine. Prix : 1 fr. 20 franco, chez A. Delahaye, libraire, Paris.  
**ÉPILEPSIE** Guérison par le Gallium Vidal. Notice expédiée franco contre 1 fr. timb.-poste adressés pharm. Vidal, Montpellier.  
**NEURALGIES** Maux de Dents de Tête et d'Orailles. Guérison radicale et instantanée, par une simple aspiration du Phéolodone de P. Marchal, pharmacien à Nancy 4 fr 25 le flac. ; 12 fr. les 25. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.  
**HOUILLE** par capsules et injection. Prix 3 fr.

**NOUVEAUTÉS Rue de la Tonnelie, N° 28, SAUMUR.**

**Eug. BIZERAY**  
DEMANDE DE BONNES MÉCANICIENNES  
2 fr. 50 par jour, susceptible d'augmentation.

**ENCRE JAPONAISE**

La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.

**ENCRE MODERNE**

Noire en écrivant et restant toujours limpide.  
**N. ANTOINE et FILS, PARIS**  
DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER.

**L'ODYSSÉE D'HOMÈRE**

MISE  
A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE  
D'APRÈS LES TRADUCTIONS  
De BITAUBÉ et de POPE  
Par F. DABURON,  
Ancien Magistrat.  
Prix : 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean ; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

**VENDU AU PROFIT DES PAUVRES ETUDES DRUIDIQUES**

Par A. C. G. — 1<sup>er</sup> fascicule, 50 centimes.  
Chez tous les libraires et papetiers ; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.